

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

UN LEVIER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



CONTEXTE

LE CADRE JURIDIQUE

UNE COMPÉTENCE RELEVANT DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

« De manière générale, il appartient au Maire, au titre de son pouvoir de police, de signaler les dangers excédants ceux contre lesquels les usagers doivent personnellement et par prudence se prémunir. »

En vue de signaler les dangers, le Maire « doit veiller au bon éclairage des voies publiques situées dans l'agglomération communale, y compris de celles dont la commune n'est pas le maître d'ouvrage et notamment sur les routes départementales ».

AUCUNE DISPOSITION N'IMPOSE UNE OBLIGATION GÉNÉRALE ET ABSOLUE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN FRANCE

10M
de points lumineux

33
points lumineux par km de voie éclairée

75 %
des luminaires ont plus de 25 ans

50 à 80 %
c'est le potentiel d'économie d'énergie que représente l'éclairage public pour les collectivités

Chaque année, l'EP consomme **4,7 TWh** et fonctionne en moyenne **3 600 heures**.

Pour les collectivités, l'EP représente environ **48 %** de la consommation d'électricité et **37 %** de la facture d'électricité.

LE RENOUVELLEMENT DU PARC EST DE 3 % PAR AN ! À CE RYTHME, IL FAUDRAIT ENVIRON 30 ANS POUR RENOUVELER L'ENSEMBLE DU PARC EN FRANCE !

2 MILLARDS €
de travaux par an

environ **50 %** destiné à la maintenance
environ **450 M €** destiné au renouvellement du parc
environ **450 M €** en consommation d'énergie

LES DATES CLEFS

1886 — **Beaurepaire : 1ère ville de France dont l'éclairage public est électrifié !**

À l'origine de cette invention, un entrepreneur local nommé Louis-Antoine Michel-Villaz.

1952 — **Ballons fluos (vapeur de mercure)**
Ils représentent encore environ **8 %** du parc malgré l'éradication prévue fin 2015.

1967 — **Lampes sodium haute pression**
Elles représentent encore environ **60 %** du parc.

1985 — **Lampes à iodures métalliques**
Elles représentent encore environ **5 %** du parc.

2018

Arrêté relatif aux nuisances lumineuses

ENJEUX

LA RÉDUCTION DES NUISANCES LUMINEUSES

Les nuisances lumineuses sont la somme des effets indésirables et des sources de perturbations de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, les écosystèmes ainsi que les troubles affectants la santé humaine.

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC RAISONNÉ

Dans un contexte de contraintes budgétaires et environnementales, les collectivités ont le choix entre :

- Maintenir un parc de plus en plus vieillissant et énergivore ;

- Rénover leur parc en le dotant de LED et de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

LA SÉCURITÉ

91 %

des français estiment que l'éclairage public constitue un enjeu de sécurité.

COMMENT FAIRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC UN LEVIER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

MAÎTRISER LA DIRECTION DE LA LUMIÈRE ÉMISE

Installer des luminaires qui n'envoient la lumière que vers le sol.



MAÎTRISER LA TEMPORALITÉ

LA COUPURE DE NUIT

La coupure de nuit correspond à l'arrêt du fonctionnement de l'éclairage public durant la nuit.

Elle est adaptée dans les secteurs où l'éclairage paraît inutile passé une certaine heure.

LA VARIATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La technologie LED a permis l'arrivée de l'électronique sur les réseaux d'éclairage et donc un pilotage plus fin.

La variation consiste à faire varier l'intensité de l'éclairage selon des heures bien précises. Elle est adaptée dans les secteurs où une coupure n'est pas envisageable, voire en complément des coupures.

LA COUPURE NOCTURNE DOIT CONCILIER LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ ET LES BESOINS DE SÉCURITÉ DES USAGERS.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EST LA PREMIÈRE BRIQUE DES TERRITOIRES INTELLIGENTS !

DIALOGUER AVEC LES CITOYENS

Les plus âgés de nos concitoyens considèrent l'éclairage public comme un **service rassurant** et ce, quel qu'en soit le prix.

Pour les plus jeunes, la question environnementale balaie ce sentiment de sécurité et ils voient dans la coupure nocturne un **premier pas vers un développement plus durable**.

IL NE SUFFIT PLUS D'ÉCLAIRER SIMPLEMENT, MAIS D'ÉCLAIRER JUSTE PAR UN CIBLAGE ET UN USAGE RAISONNÉ DES TECHNOLOGIES.

Sources :

Éclairage public - Guide de l'âlu local et intercommunal (FNCCR)

Guide pour un éclairage de qualité dans le Vercors (PNR Vercors)

Guide de préconisations pour un éclairage de Qualité en Chartreuse (PNR Chartreuse)



territoire d'énergie ISÈRE